

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°13

DÉCISION N° 61362/DPMGN/SDPRH/BDI
portant abrogation d'un texte.

Du 16 juin 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la politique des ressources humaines ; bureau des droits individuels.*

DÉCISION N° 61362/DPMGN/SDPRH/BDI portant abrogation d'un texte.

Du 16 juin 2011

NOR D E F G 1 1 5 1 1 0 4 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 2450/DEF/GEND/LOG/ADM du 27 janvier 1986 (BOC, p. 1223 ; BOEM 652-0.2.2).

Référence de publication : BOC N°32 du 12 août 2011, texte 13.

La circulaire n° 2450/DEF/GEND/LOG/ADM du 27 janvier 1986 relative à l'affiliation « vieillesse » des ayants droit de militaires de la gendarmerie bénéficiaires de certaines prestations familiales est abrogée.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégitation :

*Le général de brigade,
sous-directeur de la politique des ressources humaines,*

Joël LAVAUD.